

CATEGORIE	CONDITIONS	Part FFCAM	Part club 2	Cotisation sans assurance de personne	Assurance de personne facultative	Cotisation avec assurance de personne
		A	B	A+B	C (*)	A+B+C
T1	Titulaire de 25 ans et plus	50,30	25,00	75,30	20,80	96,10
J1	Jeune de 18 à 24	38,90	0,00	38,90	17,00	55,90
J2	Jeune de moins de 18 ans	33,70	0,00	33,70	17,00	50,70
C1	Conjoint d'adhérent même club	34,20	10,00	44,20	20,80	65,00
E1	Enfant et petit-enfant d'adhérent de 18 à 24 ans	28,00	0,00	28,00	17,00	45,00
E2	Enfant et petit-enfant d'adhérent et de moins de 18 ans	22,30	0,00	22,30	17,00	39,30
A1	Membre de + 65 ans et cafiste depuis + de 10 ans	41,00	20,00	61,00	20,80	81,80
P1	Titulaire d'un brevet d'état de guide ou BE d'accompagnateur en montagne avec carte professionnelle à jour de cotisation en syndicat	46,00	16,80	62,80	20,80	83,60

C(*) :

L'assurance de personne et assistance secours est facultative mais vivement recommandée (voir PJ pour étendue de la police). Le montant indiqué correspond à la couverture normale. Une extension "couverture accident renforcée" peut être souscrite

Une extension "monde entier" peut être souscrite

L'abonnement à la revue trimestrielle du CAF "la Montagne & Alpinisme" est à moitié prix pour les adhérents du CAF.